



Essonne

LE DÉPARTEMENT

— TERRE D'AVENIRS —

Le Vice-président

Monsieur Pierre TESSIER
Président de l'Association « Juvisy, Unis pour la
Ville »
10, boulevard de la Cascade
91260 JUVISY-SUR-ORGE

Evry-Courcouronnes, le 13 FEV 2020

Monsieur le Président,

Par lettre du 10 octobre 2019, vous sollicitez le Département pour l'obtention d'informations concernant le prolongement du T7 entre Athis-Mons et Juvisy-sur-Orge.

Si l'opération a pu faire localement l'objet de ré-interrogations ces derniers mois (promotion de l'alternative d'un BHNS par l'association PAT3EJ, alertes de la commune de Juvisy-sur-Orge sur les conséquences de son insertion sur son territoire), je vous confirme que son maître d'ouvrage, Ile-de-France Mobilités, poursuit actuellement l'avancée des études de projet.

L'opération étant inscrite dans les documents de planification et de programmation franciliens (Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020, avec un engagement financier de l'Etat, de la Région Ile-de-France et du Département) et déclaré d'utilité publique par le Préfet de l'Essonne le 27 novembre 2013, Ile-de-France Mobilités a sollicité et obtenu la prorogation de la DUP auprès des services de l'Etat, afin d'assurer la pérennité du projet et de ses financements.

S'agissant du choix modal, le Département considère qu'il est aujourd'hui entériné : le tramway a été identifié comme la solution présentant la capacité et le niveau de service susceptibles de répondre au mieux aux besoins en desserte du territoire, notamment au regard du développement urbain attendu sur le nord de l'Essonne et le sud du Val-de-Marne. Il permet également de prendre en charge des déplacements à destination de la zone d'emplois d'Orly / Rungis et trouve donc pleinement sa pertinence dans son maillage au réseau RER au Grand Pôle Intermodal de Juvisy-sur-Orge (correspondances avec le RER C et D). Une prise en charge de cette liaison par bus induirait une rupture de charge rédhibitoire au terminus provisoire à Athis-Mons.

S'agissant des inquiétudes exprimées par la commune de Juvisy-sur-Orge (impacts sur le parc de la mairie, le stationnement automobile, ..), le Département souhaite que des réponses lui soient apportées afin de pouvoir lever les points d'incertitude ou de blocage et avancer sur la mise en œuvre de cette opération. Cette position a été portée auprès d'Ile-de-France Mobilités : le travail en cours, en relation avec la commune, doit lui permettre de maîtriser au mieux les impacts du projet au droit du parc de la mairie, à terme mais également en phase travaux.

Le courrier doit être adressé
à Monsieur le Président
du Conseil départemental

Hôtel du Département
Boulevard de France
91012 Évry cedex

Tél. : 01 60 91 91 91
Fax : 01 60 91 91 77

essonne.fr

Affaire suivie par Bruno PHILIBERT - DTM - SEIT

Je vous confirme donc que le Département soutient ce projet, indispensable pour garantir aux Essonniens l'accessibilité au territoire métropolitain, et qu'il se propose de le positionner sur la prochaine période contractuelle avec l'Etat et la Région pour en boucler le plan de financement.

Enfin, je vous informe que j'adresse copie de ce courrier à Ile-de-France Mobilités afin que des éléments de réponse complémentaires vous soient apportés.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Bien à vous,

Pour le Président et par délégation,



Nicolas Méary
chargé des mobilités